

# **UNDT/2012/123, Neault**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Date de début du délai de 90 jours pour déposer une demande: La loi UNDT prescrit qu'une demande devant le tribunal doit être déposée dans les 90 jours suivant la réception de la réponse de l'administration à la demande d'évaluation de la gestion. Si l'administration répond après la période de réponse pour l'évaluation de la gestion, mais avant l'expiration de la période de 90 jours, la période de 90 jours pour déposer une demande avant que le tribunal ne recommence à compter à partir de la date de la réponse. Critères d'évaluation: il ressort clairement de ST / AI / 2006/3 / Rev.1 et des directives pour les agents de cas de programme sur les annonces de vacance et les critères d'évaluation sous ST / AI / 2006/3 / Rev.1 que les critères à utiliser Dans l'évaluation des candidats, les candidats doivent être clairement énoncés dans l'annonce de la vacance.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante, ancienne membre du personnel du CPIY, conteste la décision de ne pas la sélectionner pour un poste d'assistante des juges à Chambers au motif qu'elle avait un conflit d'intérêts apparent en raison de son ancienne association avec le bureau du procureur. Elle a reçu une réponse à sa demande d'évaluation de la direction après l'expiration de la période de réponse et elle a déposé sa demande dans les 78 jours à compter de la réception de cette réponse tardive. L'UNDT a constaté que la demande était à recevoir et que l'administration avait commis une erreur en basant la décision de non-sélection uniquement sur le critère de l'apparence d'un conflit d'intérêts, car ce critère n'avait pas été mentionné dans l'annonce de la vacance. Il a attribué au demandeur 2 000 euros comme compensation pour ses dommages moraux.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Texte Supplémentaire du Résultat

Seule une compensation financière

## Applicants/Appellants

Neault

## Entité

TPIY

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2011/002

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

9 Aoû 2012

## Duty Judge

Juge Laker

# Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Temporel (ratione temporis)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2006/3/Rev.1
- ST/IA/2010/3

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Règlement de procédure

- Article 34(a)

TCNU Statut

- Article 10.5
- Article 10.7
- Article 8.1

## Jugements Connexes

UNDT/2010/102

UNDT/2010/159

UNDT/2010/179

UNDT/2011/159

UNDT/2012/030

UNDT/2012/031

2010-UNAT-042

2010-UNAT-095

2011-UNAT-118

2011-UNAT-172

2011-UNAT-179

2012-UNAT-201